

16 décembre 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LOCINDUS
(Euronext Paris)

Par courrier du 16 décembre 2008, la société Tocqueville Finance (8 rue Lamennais, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 décembre 2008, par suite d'une acquisition d'actions LOCINDUS sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LOCINDUS et détenir pour le compte desdits fonds, 414 809 actions LOCINDUS représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 8 145 612 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.